



SN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020 – 20H30

Madame le Maire informe de la démission de Mme Jocelyne PARANT à compter du 6 octobre 2020, son remplacement est en cours.

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, en début de séance, le rajout d'une affaire supplémentaire « Aide aux communes sinistrées par les intempéries du Gard et des Alpes Maritimes – Septembre/Octobre 2020 »

0. Aide aux communes sinistrées par les intempéries du Gard et des Alpes Maritimes – Septembre/Octobre 2020

Afin de venir en aide aux communes sinistrées par les récentes inondations qui ont frappé le département du Gard et des Alpes Maritimes, une aide de 5 000 € a été votée par le Conseil Municipal et sera versée sur le compte ouvert à cet effet par l'Association des Maires de l'Hérault.

1. Désignation des représentants de la collectivité à l'assemblée générale de l'Agence technique départementale Hérault Ingénierie

Monsieur Patrick BURTÉ a été désigné membre titulaire et Monsieur Bernard PERIDIER membre suppléant pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence technique départementale Hérault Ingénierie.

2. Désignation d'un représentant au sein du collège public du GAL Grand Pic St Loup

Monsieur Eric STEPHANY représentera la commune au sein du collège public du GAL Grand Pic St Loup, programme LEADER.

3. Décision modificative n° 1 au budget 2020

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs, la commune inscrit un crédit budgétaire de 50 000 €, financé par la taxe additionnelle aux droits de mutation.

4. Admission en non-valeur de titres de recettes

Il est décidé d'admettre en non-valeur la liste des produits irrécouvrables transmise par le Trésorier pour un montant de 2 664,76 €.

5. Subvention de fonctionnement aux associations - Année 2020 – 2^{ème} répartition

Une subvention de 600 € est attribuée à l'association « Tiens on Sonne » pour l'année 2020.

6. Gratuité au prorata temporis de la redevance d'occupation du domaine public pour les planimètres (COVID)

En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal a approuvé la gratuité au prorata temporis de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les planimètres pour la période du 12 mars au 23 juillet 2020.

7. Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup - Redevance spéciale collecte des déchets dans les écoles élémentaires du Patus et de Valène

La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup fournit des conteneurs à poubelles supplémentaires pour les écoles élémentaires du Patus et de Valène. En contrepartie une redevance spéciale de collecte des déchets ménagers et non ménagers a été fixée à 586,66 € pour Patus et 1 148,26 € pour Valène.

8. Multi-accueil collectif et familial « Les Lutins » - Modification de règlement de fonctionnement

Le conseil approuve le règlement de fonctionnement modifié qui inclue la diminution de la capacité d'accueil suite au départ à la retraite d'une assistante maternelle, l'intégration de deux avenants portant sur la tarification et la facturation et les dispositions relatives à l'enquête « Filoué ».

9. Convention servitude de passage sur le terrain communal cadastré BC 21 au profit de Bouygues Télécom

Le conseil approuve les termes de la convention proposée par Bouygues Télécom concernant la pose de fourreaux sur la parcelle communale cadastrée BC 21 d'une longueur d'environ 4 mètres.

10. Convention entre Hérault Energies et la commune pour l'implantation d'une infrastructure de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables

Dans le cadre du programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides, la commune souhaite qu'une borne soit installée sur le parking nord de l'Espace Georges Brassens. Madame le Maire est autorisée à signer les conventions pour la mise en œuvre de ce programme.

11. Convention entre Hérault Energies et la commune afin de bénéficier du programme ACTEE

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention permettant de pouvoir bénéficier du programme ACTEE permettant une démarche volontaire d'économies énergétiques pour son patrimoine bâti.

12. Convention avec la Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres pour l'extension basse tension souterraine pour l'alimentation de deux parcelles rue des Chanterelles, poste « Chanterelles »

Le conseil approuve les termes de la convention avec la CESML pour la mise en place d'un réseau électrique souterrain d'une longueur de 16 mètres afin de procéder à la pose de 2 câbles basse tension et la mise en place d'un coffret en limite de propriété pour l'alimentation de 2 parcelles.

13. Avis de la commune sur le dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par le Conseil Départemental pour l'exploitation d'une installation de broyage/concassage de matériaux inertes à Combaillaux (Projet LIEN)

Le conseil émet un avis favorable sur le dossier pour l'exploitation d'une installation de broyage/concassage de matériaux inertes à Combaillaux sur les emprises du chantier du LIEN.

14. Avis de la commune sur le dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par le Conseil Départemental pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (Projet LIEN)

Comme précédemment, le conseil émet un avis favorable pour l'exploitations d'une installation de stockage de déchets inertes située au Nord de la Commune sur des emprises et des parcelles du Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre du chantier du LIEN.

15. Avis de la commune sur le dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour l'exploitation d'une déchetterie à Saint Gély du Fesc

Le conseil émet un avis favorable sur le dossier pour l'agrandissement de la déchetterie sur la commune qui s'étendra sur 5 000 m² avec 14 quais.

16. Navette gratuite pour les séniors - Modification du fonctionnement

Le conseil approuve la modification du règlement de fonctionnement qui prévoit une augmentation des fréquences de la navette gratuite pour les séniors.

17. Salon de l'Artisanat – Tarification des droits de place et modalités de remboursement

Les tarifs fixés à 120 € pour un stand de 6m² et 200 € pour un stand de 10m² sont approuvés ainsi les modalités de remboursement suite à désistement.

24. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE

Michèle LERNOUT